



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**  
Exercice clos le 31 décembre 2025



**OFFICE DU TOURISME DES GRANDS LACS**  
55 place Georges Dufau  
40600 BISCARROSSE

COMMISSAIRE AUX COMPTES

68 quai de Paludate - CS 61964 - 33088 Bordeaux Cedex - Tél. 05 57 77 32 33 – Fax 05 57 77 32 65  
[www.compagnie-fiduciaire.com](http://www.compagnie-fiduciaire.com) – [cf-audit@groupepcf.com](mailto:cf-audit@groupepcf.com)

COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT, SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE AU CAPITAL DE 750 000 EUROS  
R.C. BORDEAUX 494 030 182 – N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE : FR 10 494 030 182  
COMMISSAIRE AUX COMPTES, INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, RATTACHÉ À LA CRCC GRANDE AQUITAINE



## OFFICE DU TOURISME DES GRANDS LACS

55 place Georges Dufau

40600 BISCARROSSE

---

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres de l'association OFFICE DU TOURISME DES GRANDS LACS,

#### I. Opinion

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association OFFICE DU TOURISME DES GRANDS LACS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

#### II. Fondement de l'opinion

---

##### *Référentiel d'audit*

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### *Indépendance*

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

«OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS »

Suite du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2025

### **III. Observation**

---

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC 2022-06 exposées dans la note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels.

### **IV. Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les subventions d'exploitation de votre association s'élèvent à 1.184.102 euros pour l'exercice 2025. Des fonds dédiés pour 111.500 euros ont été enregistrés à la clôture de l'exercice tel que mentionné dans le paragraphe « Autres informations » de l'annexe. Nous nous sommes en particulier attachés à vérifier la conformité des options prises en matière de comptabilisation des subventions et des fonds dédiés. Nous avons obtenu les éléments probants justifiant la réalité et l'exhaustivité des opérations comptabilisées dans les comptes de votre association par l'analyse des conventions signées entre votre association et ses financeurs. Nous avons également vérifié l'antériorité des subventions en attente d'encaissement. Nous nous sommes assurés de la réalité de ces subventions et du caractère raisonnable de l'évaluation des montants restants à encaisser à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **V. Vérifications spécifiques**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

## **VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative

«OFFICE DE TOURISME DES GRANDS LACS »

Suite du rapport du commissaire aux comptes - Exercice clos le 31 décembre 2025

résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bordeaux,

Le 29 Mai 2026

**POUR LA SAS COMPAGNIE FIDUCIAIRE AUDIT**

Commissaire aux comptes titulaire

DocuSigned by:  
**Laurent CARPONSIN**  
E8E6C6D0EB7D459...

**Laurent CARPONSIN**

Commissaire aux comptes

*Pièces annexées : Bilan, compte de résultat et annexe.*

*Ce rapport contient 19 pages.*

## Bilan



Vu le Commissaire aux Comptes

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
<b>ACTIF</b>				
<b>Frais d'établissement (I)</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés	256 399	244 106	12 293	
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	40 678	40 678		
Autres immobilisations corporelles	230 309	195 116	35 193	31 730
Immob. en cours / Avances et acomptes	7 474		7 474	188 583
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>Total Actif immobilisé (II)</b>	<b>534 860</b>	<b>479 900</b>	<b>54 959</b>	<b>220 313</b>
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	25 548		25 548	16 902
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	51 156		51 156	53 590
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	295 727		295 727	30 549
Charges constatées d'avance	8 516		8 516	7 664
Divers				
Valeurs mobilières de placement	100 000		100 000	250 000
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	89 221		89 221	139 487
<b>Total Actif circulant (III)</b>	<b>570 167</b>		<b>570 167</b>	<b>498 191</b>
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunts (V)				
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (VI)				
<b>TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>1 105 027</b>	<b>479 900</b>	<b>625 126</b>	<b>718 505</b>

## Bilan



Vu le Commissaire aux Comptes

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
<b>PASSIF</b>		
Fonds propres sans droit de reprise	58 331	58 331
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires		
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise	58 331	58 331
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Ecarts d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves règlementées		
Réserves pour projet de l'entité		
Report à nouveau	191 398	190 532
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>-54 157</b>	<b>866</b>
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>195 573</b>	<b>249 730</b>
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	4 279	
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
<b>Total des capitaux propres (I)</b>	<b>199 852</b>	<b>249 730</b>
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	111 500	227 700
<b>Total des fonds reportés et dédiés (II)</b>	<b>111 500</b>	<b>227 700</b>
Provisions		
Provisions pour risques	14 384	10 268
Provisions pour charges		
<b>Total des provisions (III)</b>	<b>14 384</b>	<b>10 268</b>
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 574	26 201
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	88 639	87 189
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	26 600	27 207
Produits constatés d'avance	109 578	90 211
<b>Total des dettes (IV)</b>	<b>299 391</b>	<b>230 807</b>
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
<b>TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)</b>	<b>625 126</b>	<b>718 505</b>

## Compte de résultat



Vu le Commissaire aux Comptes

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
<b>Produits d'exploitation</b>		
Cotisations	74 690	79 253
Ventes de biens et de services	195 826	176 642
<i>Ventes de biens</i>	21 090	26 139
<i>Ventes de prestations services</i>	174 736	150 504
Produits de tiers financeurs	1 184 102	1 130 400
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>	1 184 102	1 130 400
<i>Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Contributions financières</i>		
Repr. / amort., dépréc. et prov.		27 630
Produits des cessions d'immobilisations	166 964	
Utilisation des fonds dédiés	149 000	39 300
Autres produits	2 348	520
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 772 929</b>	<b>1 453 745</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises	20 589	20 453
Variations de stock	-8 646	7 242
Autres achats et charges externes	761 812	580 923
Aides financières	162 464	
Impôts, taxes et versements assimilés	70 514	65 315
Salaires	591 145	589 149
Cotisations sociales	188 236	181 890
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 061	7 054
<i>Sur immob. : dotations aux amort.</i>	10 061	7 054
<i>Sur immob. : dotations aux dépr.</i>		
<i>Sur actif circulant. : dotations aux amort.</i>		
Dotations aux provisions	4 116	
Reports en fonds dédiés	32 800	
Valeurs comptables des immo. cédées		
Autres charges	591	73
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>1 833 682</b>	<b>1 452 101</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-60 753</b>	<b>1 644</b>
<b>Produits financiers</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.	915	2 467
Autres intérêts et produits assimilés	5 681	9 343
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des cessions d'éléments financiers		
Produits nets / cessions VMP et instruments de trésorerie		
<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>6 596</b>	<b>11 811</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Valeurs comptables des immo. financières cédées		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
<b>Total des charges financières (IV)</b>		
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>6 596</b>	<b>11 811</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)</b>	<b>-54 157</b>	<b>13 454</b>

## Compte de résultat



Vu le Commissaire aux Comptes

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois
Total des produits exceptionnels (V)		323
Total des charges exceptionnelles (VI)		12 911
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>		<b>-12 588</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>1 779 525</b>	<b>1 465 878</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>1 833 682</b>	<b>1 465 012</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-54 157</b>	<b>866</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature		
Prestations en nature	58 778	59 718
Bénévolat		
<b>TOTAL</b>	<b>58 778</b>	<b>59 718</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	58 778	59 718
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
<b>TOTAL</b>	<b>58 778</b>	<b>59 718</b>

## Règles et méthodes comptables



Vu le Commissaire aux Comptes

Désignation de l'association : OFFICE DU TOURISME DES GRANDS LACS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 625 126 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 54 157 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 20/05/2026 par les dirigeants de l'association.

## Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'Office de Tourisme des Grands Lacs a pour objet :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes,
- de définir et mettre en place la promotion touristique du territoire,
- de coordonner les interventions des différents partenaires du développement touristique local,
- d'élaborer et commercialiser des produits et des prestations de services touristiques dans les conditions prévues par le code du tourisme,
- de commercialiser des produits en boutique,
- d'assurer l'animation touristique et d'organiser, dans un cadre contractuel, des manifestations pour le compte de ses communes et établissement de coopération intercommunale membres,
- de représenter la communauté de communes des Grands Lacs au sein des structures institutionnelles touristiques,
- de collaborer à titre consultatif avec la communauté de communes, les communes membres, toute autre instance publique ou privée, des différents acteurs institutionnels du tourisme des trois échelons territoriaux (offices de tourisme, comités départementaux et régionaux de tourisme) pour la mise en valeur des richesses naturelles et du patrimoine local,
- d'être organisme de formation pour dispenser des ateliers de sensibilisation aux professionnels du tourisme,
- d'être agréé comme organisme de contrôle pour effectuer le classement des meublés de tourisme sur le territoire des Grands Lacs.

La promotion du tourisme constitue un service d'intérêt économique général (SIE) et à ce titre l'association peut bénéficier d'un concours financier public.

## Règles générales

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les comptes sont présentés conformément au Règlement ANC n°2022-06, modifiant le Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, et au Règlement ANC n°2023-03, modifiant le Règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## Règles et méthodes comptables



Vu le Commissaire aux Comptes

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Changement de réglementation comptable

Le changement de réglementation comptable à compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025 impose l'application du règlement n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06. Ainsi, pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2025, les états financiers sont présentés conformément aux dispositions et aux modèles figurant dans ledit règlement.

A l'occasion de la première application des nouvelles dispositions de ce règlement, nous avons revu nos principes de comptabilisation sur certains aspects. Ainsi, les éléments habituellement inscrits par nature en résultat exceptionnel sont limités aux seuls enregistrements liés à des opérations fiscales (amortissements dérogatoires, provisions pour hausse des prix, ...), des changements de méthodes ou des corrections d'erreurs, ainsi qu'aux charges et produits directement liés à un événement majeur et inhabituel :

- un événement est majeur lorsque ses conséquences sont susceptibles d'exercer une influence sur le jugement,
- un événement inhabituel est un événement qui n'est pas lié à l'exploitation normale et courante de l'entité,
- un événement est présumé inhabituel lorsqu'un même événement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des prochains exercices.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

\* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

\* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

\* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## Règles et méthodes comptables



Vu le Commissaire aux Comptes

### Provisions

---

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

## Faits caractéristiques



Vu le Commissaire aux Comptes

### Autres éléments significatifs

Le résultat net de l'exercice dégage une perte de 54 157 €.

-- La ville de Biscarrosse met à disposition de l'association "Office du Tourisme des Grands Lacs" à titre gracieux des locaux situés à Biscarrosse Plage constitués:

- de biens immobiliers:

Bâtiment Office du Tourisme, 55 place Georges Duffau (234 m<sup>2</sup>);

Garage et stockage, 55 place Georges Duffau (80 m<sup>2</sup>);

Bureaux, 21 Place Georges Dufau (90 m<sup>2</sup>);

Appartement bâtiment A, 107 place Georges Duffau (44 m<sup>2</sup>);

Hall d'accueil, 131 place Georges Dufau (40 m<sup>2</sup>).

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition par la ville de Biscarrosse s'élève à 40 035 K€ pour l'année 2025.

- de biens mobiliers:

Fourgon Renault Master 9043QJ40, prêts occasionnels et saison estivale;

La ville de Biscarrosse assure les charges afférentes au propriétaire et contracte les assurances nécessaires en tant que propriétaire.

L'association devra s'assurer pour les risques locatifs et prendre une responsabilité civile pour ses activités.

Par ailleurs la ville de Biscarrosse s'engage à prendre en charge les dépenses suivantes: eau, électricité, alarme et l'entretien des locaux visés ci-dessus, pour la part du propriétaire. Ces dépenses ont représentées 2 186,73 € pour l'année 2025.

Et l'Office du Tourisme des Grands Lacs s'engage à prendre en charge les dépenses suivantes:

- le personnel d'entretien;

- la maintenance et la consommation des véhicules (sauf fourgon).

-- La ville de Parentis met à disposition de l'association "Office du Tourisme des Grands Lacs" à titre gracieux un local de 63m<sup>2</sup>.

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition par la ville de Parentis s'élève à 2 700 € pour l'année 2025.

Par ailleurs la ville de Parentis s'engage à prendre en charge les dépenses d'eau et d'électricité des locaux visés ci-dessus. Ces dépenses ont représentées 2 232,32 € pour l'année 2025.

-- La ville de Sanguinet met à disposition de l'association "Office du Tourisme des Grands Lacs" à titre gracieux un local de 68m<sup>2</sup>.

La valeur locative annuelle de cette mise à disposition par la ville de Sanguinet s'élève à 9 792 € pour l'année 2025.

Par ailleurs la ville de Sanguinet s'engage à prendre en charge les dépenses d'eau et d'électricité des locaux visés ci-dessus. Ces dépenses ont représentées 1 831,80€ € pour l'année 2025.

Depuis 2007, les cotisations des membres versées à compter du 1er septembre 2025 pour l'année 2026 sont rattachées à l'exercice 2026 et sont donc neutralisées à la clôture pour l'exercice 2025.

Au 31 décembre 2025, ont été neutralisées les cotisations 2026 encaissées sur 2025 pour un montant de 71 583 €

Stocks et Encours:

La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminé selon la méthode du dernier prix d'achat en raison de leur rotation rapide. Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle d'une part, et en fonction de la rotation normale des stocks d'autre part.

Engagements financiers donnés:

- Bail locaux: selon Convention Mairie de Biscarrosse

## Notes sur le bilan



Vu le Commissaire aux Comptes

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	242 170	14 229		256 399
Immobilisations corporelles	447 984			278 461
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>690 154</b>	<b>14 229</b>		<b>534 860</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	242 170	1 936		244 106
Immobilisations corporelles	227 670	8 124	1	235 794
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>469 840</b>	<b>10 060</b>	<b>1</b>	<b>479 900</b>
<b>ACTIF NET</b>	<b>220 313</b>			<b>54 959</b>

## Notes sur le bilan



Vu le Commissaire aux Comptes

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 355 398 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	51 156	51 156	
Autres	295 727	295 727	
Charges constatées d'avance	8 516	8 516	
<b>Total</b>	<b>355 398</b>	<b>355 398</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
PRODUITS A RECEVOIR NL	4 506
INTERETS COURUS BAT	8 621
<b>Total</b>	<b>13 127</b>

## Notes sur le bilan



Vu le Commissaire aux Comptes

## Fonds propres

## Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	58 331				58 331
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves		866		866	
Report à Nouveau	190 532		866		191 398
Excédent ou déficit de l'exercice	866	-866		54 157	-54 157
<b>Situation nette</b>	<b>249 730</b>		<b>866</b>	<b>55 023</b>	<b>195 573</b>
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement			4 279		4 279
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
<b>TOTAL</b>	<b>249 730</b>		<b>5 145</b>	<b>55 023</b>	<b>199 852</b>

## Provisions

## Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	10 268	4 116			14 384
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
<b>Total</b>	<b>10 268</b>	<b>4 116</b>			<b>14 384</b>
<b>Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :</b>					
Exploitation		4 116			
Financières					
Exceptionnelles					

## Notes sur le bilan



Vu le Commissaire aux Comptes

## Dettes

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 299 391 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	74 574	74 574		
Dettes fiscales et sociales	88 639	88 639		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	26 600	26 600		
Produits constatés d'avance	109 578	109 578		
<b>Total</b>	<b>299 391</b>	<b>299 391</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES NL	1 727
FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES COM	10 001
DETTES CONGES PAYES NL	18 417
DETTES CONGES PAYES COM	3 420
DETTES CHARGES CONGES PAYES NL	8 167
DETTES CHARGES CONGES PAYES COM	1 516
ORG SOCIAUX CHARGES A PAYER NL	3 555
FORMATION CONTINUE A PAYER A L AFDA	2 462
DIVERS CHARGES A PAYER NL	5 579
<b>Total</b>	<b>54 844</b>

## Notes sur le bilan



Vu le Commissaire aux Comptes

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATEES AVANCES OTC MIXT	8 516		
<b>Total</b>	<b>8 516</b>		

Les charges constatées d'avances pour 8 515.76 € sont des dépenses engagées en 2025 qui portent sur des opérations appartenant à l'exercice 2026.

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES AVANCES OTC NL	73 488		
PRODUITS CONSTATES AVANCES OTC COM	36 090		
<b>Total</b>	<b>109 578</b>		

Les produits constatées d'avances pour 109 577.56 € :

- cotisations membres 2026 encaissés en 2025 pour 63 313 €
- cotisations meublés 2026 encaissés en 2025 pour 8 270 €
- subventions animation reportées sur budget 2026 pour 1 905.06 €
- Encarts publicitaires 2026 encaissés en 2025 pour 36 089,50€

## Autres informations



Vu le Commissaire aux Comptes

### Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice	Engagements à réaliser nvelles ressources	Utilisations Montant global	Utilisations Dont rembours.	Transferts	A la clôture de l'exercice Montant global	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
	A	B	C		D	A+ B-C+D	
<i>Fonds dédiés sur</i>	227 700	32 800	149 000			111 500	
<b>Total</b>	<b>227 700</b>	<b>32 800</b>	<b>149 000</b>			<b>111 500</b>	

L'Office de Tourisme des Grands Lacs a lancé un plan d'investissement dans le cadre du réaménagement des différents bureaux d'accueil. A ce titre, il a été décidé d'allouer un montant de la subvention de fonctionnement afin de financer ces différents projets.

C'est à ce titre, qu'une première provision a été allouée en 2021 sur la subvention de fonctionnement 2021 pour 120 395 €.

Celle-ci a été complétée en 2022 à hauteur de 79 981 € prélevée également sur la subvention de fonctionnement 2022.

Un complément a été comptabilisé sur l'exercice 2023 à hauteur de 66 624 € prélevé également sur la subvention de fonctionnement 2023 afin d'attendre le budget global estimé à 267 000 €.

Une reprise des fonds dédiés a été appliquée en 2024 pour 39 300 € avec la fin des travaux sur un des bureaux.

Une reprise des fonds dédiés a été appliquée en 2025 pour 149 000 €, à la suite de la fin des travaux dans le deuxième bien. Un complément a été comptabilisé sur l'exercice à hauteur de 32 800 €, prélevé également sur la subvention de fonctionnement 2025 afin d'atteindre le budget global estimé à 111 500 €.

La fin des travaux doivent se réaliser sur l'exercice 2026.

Il reste en fonds dédiés 111 500 €.